

ÉDUCATION PERMANENTE

Les “nouvelles” familles, toutes légitimes ?



Belgique, Bruxelles, le 16 mars 2020 - Le modèle familial classique côtoie aujourd'hui une multitude de nouveaux modèles familiaux. Les contours de la définition d'une famille ne cessent de se redessiner. Le flou autour de cette définition pose de nombreuses questions. L'asbl Question Santé ouvre la discussion dans sa nouvelle brochure d'éducation permanente *Familles, je vous aime*.

Une maman, un papa et des enfants réunis dans un même foyer : telle est la description que l'on donne volontiers de la famille. Pourtant, depuis la moitié du 20^e siècle, ce schéma a été

bouleversé par de nombreux changements d'ordre économique, social et démographique. Au modèle de la famille traditionnelle s'est ajouté les « nouvelles » familles à savoir les familles recomposées, monoparentales, adoptives, homosexuelles, etc.

Face à cette multiplication et diversification rapide des configurations familiales possibles, il est plus difficile que jamais de définir ce qu'est une famille. Or, comme l'indique le sociologue français Jean-Hugues Déchaux : « la famille et sa définition sont toujours un enjeu social et politique ». En effet, ces nouvelles configurations familiales soulèvent de nombreuses questions. Celles-ci sont-elles considérées comme légitimes par tous ? Quelle valeur accordons-nous aux liens symboliques ? Qu'est-ce qui fait famille aujourd'hui ?

Qu'en dit la loi ?

Historiquement, tant au niveau du droit qu'au niveau social, la famille était formée par le mariage. Désormais, un couple fait famille lorsqu'il devient parent. Le principe d'indissolubilité du mariage s'est déplacé vers la filiation : l'enfant devient le seul et unique lien « à vie » dans nos sociétés. Le droit accepte dès lors que la naissance d'un enfant soit aussi une manière de faire famille. Qu'en est-il pour les couples qui, dans l'impossibilité de faire un enfant naturellement à deux, passe par la participation d'une tierce personne ?

En effet, les méthodes telles que la procréation médicalement assistée (PMA), le don de sperme ou d'ovocytes, ou encore le recours à la gestation pour autrui (GPA) ont élargi le champ de la filiation et interroge : qui est le (vrai) père/la (vraie) mère ? Dans une famille, quelle est la place de celui qui a fait un don et qui a rendu possible la naissance d'un enfant ? Toujours lors d'un don, quelle est la place du conjoint qui n'a pas participé à la procréation de l'enfant ? Est-il relégué au rang de « beau-parent » ? Il y a aussi un autre modèle familial qui questionne : la coparentalité. Deux couples homosexuels de sexes opposés décident d'avoir un enfant ensemble et de l'élever ensemble. Les deux parents biologiques sont reconnus comme les parents légaux de l'enfant. Un seul des deux parents d'intention peut demander à l'inscrire dans sa filiation en passant par l'adoption simple. Quel est le statut du quatrième membre ?

Un enjeu politique et social

Même si, à l'heure actuelle, on construit la famille qu'on souhaite, la liberté des individus est limitée par la législation. Le législateur peut faire évoluer sa vision pour s'ajuster aux changements sociétaux mais les évolutions juridiques ont pour limite d'évoluer lentement, tout comme les mentalités. La division de l'opinion publique à propos du mariage pour tous et du droit à tous d'avoir des enfants en est une bonne illustration. Les revendications de couples homosexuels, et les crispations qui en découlent souvent, pour pouvoir donner naissance, élever, éduquer les enfants, montrent combien cette manière de faire famille ne fait pas encore l'unanimité ou n'est pas considérée par tous comme légitime.

Les nouvelles manières de faire famille ont malgré tout induit un changement non négligeable : si les liens du sang sont importants, les liens symboliques de la parenté et de la filiation ont pris une place considérable.

La dernière brochure d'éducation permanente *Familles, je vous aime* de l'asbl Question Santé interroge sur ce qui fait famille : celle qui est légitime aux yeux de la loi ? Celle qui est bâtie sur les liens du sang ? Celle qui vit sous un même toit ? Ou les liens que l'on se construit avec ceux qui partagent notre quotidien ? N'avons-nous pas tous des amis, des collègues, des voisins avec lesquels nous avons noué des liens tellement forts que nous les considérons comme des membres à part entière de notre famille ? Au final, ne construisons-nous pas tous notre famille différemment ?

[Découvrir notre nouvelle brochure](#)

Pour prendre connaissance de cette nouvelle brochure, vous pouvez consulter le site :

www.questionsante.org/educationpermanente.

Elle est disponible gratuitement auprès de l'asbl Question Santé et peut être commandée par courrier Rue du Viaduc, 72 – 1050 Bruxelles, par téléphone au +32 (0)2 512 41 74 ou par email à info@questionsante.org.

A propos de Question Santé

L'asbl Question Santé met en débat les enjeux individuels et collectifs de la santé et les traduit en projets et outils, accessibles à des publics variés. Elle est un acteur reconnu dans le domaine de la santé, en matière d'information, d'éducation, d'animation, de gestion de projet et de communication. Intégrée dans de multiples réseaux d'acteurs institutionnels et de terrain, Question Santé s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, à l'écoute des besoins et des évolutions sociétales.

CONTACT PRESSE :

Mélissa Rigot
Chargée de communication
melissa@questionsante.org
+32 2 512 41 74



AVEC LE SOUTIEN DE :



Copyright © 2020 - **Question Santé**, tous droits réservés.

Notre adresse email : info@questionsante.org

Question Santé ASBL
Rue du Viaduc 72, 1050 Bruxelles
Entreprise : N°422 023 343, inscrite au RPM de Bruxelles
IBAN : BE98 0682 1150 5493
www.questionsante.org